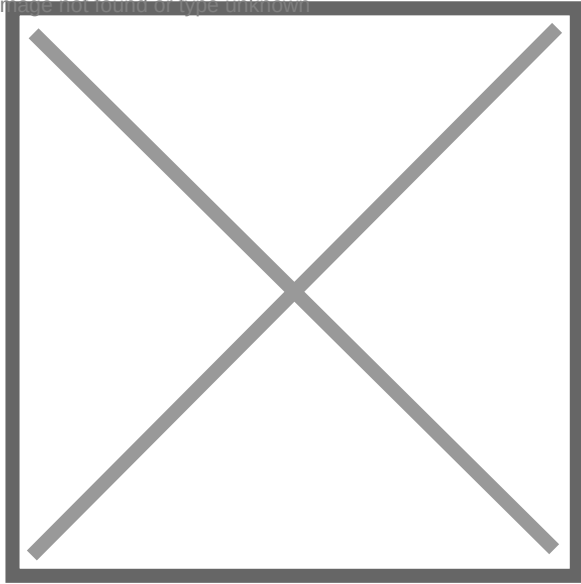


Image not found or type unknown



Droit de la caution de réclamation

Par **torto**, le **04/04/2009** à **08:31**

la banque à régler des travaux de rénovation sans contrôle et me demande de payer le crédit car l'emprunteur dont je suis caution ne paie plus (contrat de caution d'élocation des fonds au fur et à mesure de l'avancement des travaux)

Par **jeetendra**, le **04/04/2009** à **09:35**

bonjour, si vous vous êtes porté[fluo] caution solidaire[/fluo], le banquier est en droit de vous demander d'honorer votre engagement financier, ensuite vous disposerez d'un recours vis-à-vis de la personne pour qui vous vous êtes porté caution, garant, cordialement